

Conformément à l'article 52 n° 7 du règlement UE 2017 /745  
du Conseil relatif aux dispositifs médicaux (daté du 05/04/2017),

les **SEGUFIX**<sup>®</sup>-Bandagen,  
Das Humane System GmbH & Co. KG  
(SRN : DE-MF-000027702),

déclare par la présente, de manière contraignante et sous  
sa seule responsabilité, que les exigences essentielles de sécurité  
et de performance définies à l'annexe I du présent règlement sont  
satisfaites pour le médicament suivant :

**N° d'art. 2231 / 2331 / 2431 / 2131**  
**SEGUFIX**<sup>®</sup> Standard avec fixateurs-cuisses

dans les tailles et versions proposées selon la classe de prix 2024  
UDI-DI de base= PP01531223128 / Classe de risque = I

**Utilisation :**

- fixation des patients et aide au positionnement sur le lit
- application pour mesures privatives de liberté

La procédure d'évaluation de la conformité conformément aux  
annexes II et III du règlement UE 2017/745 a été  
appliquée. Cette déclaration est valable de  
ladate d'émission jusqu'au  
24/05/2028.

Jesteburg, le 25/05/2026

Date de d'émission



R. W. de Sánchez  
- direction -

Conformément à l'article 52 n° 7 du règlement UE 2017 /745  
du Conseil relatif aux dispositifs médicaux (daté du 05/04/2017),

les **SEGUFIX**<sup>®</sup>-Bandagen,  
Das Humane System GmbH & Co. KG  
(SRN : DE-MF-000027702),

déclare par la présente, de manière contraignante et sous  
sa seule responsabilité, que les exigences essentielles de sécurité  
et de performance définies à l'annexe I du présent règlement sont  
satisfaites pour le médicament suivant :

**N° d'art. 2731**  
**SEGUFIX**<sup>®</sup> Standard Velcro<sup>®</sup> avec fixateurs-cuisses

dans les tailles et versions proposées selon la classe de prix 2024  
UDI-DI de base= PP01531273134 / Classe de risque = I

**Utilisation :**

- aide au positionnement sur le lit, stabilise le patient
  - pas de fixation, car Velcro<sup>®</sup>
- Attention : Ce modèle peut être considéré comme privatif de  
liberté par la loi si le patient ne peut ouvrir la sangle seul.

La procédure d'évaluation de la conformité conformément aux  
annexes II et III du règlement UE 2017/745 a été  
appliquée. Cette déclaration est valable de  
ladate d'émission jusqu'au  
24/05/2028.

Jesteburg, le 25/05/2026

Date de d'émission



R. W. de Sánchez  
- direction -